



Certifié authentique par le Maire contre
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 16-12-1996 et de la publication
le 13-12-1996
Le Maire.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 1996

DELIBERATION N° 96/11/111

OBJET : PROPRIETE CAILLEBOTTE
Travaux à l'Orangerie : Demande de subvention auprès de l'Etat,
Ministère de la Culture

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que dans le cadre de la programmation des travaux sur les monuments historiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a retenu les travaux concernant des mesures d'urgence sur l'Orangerie de la propriété Caillebotte, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

CONSIDERANT que la subvention de l'Etat, Ministère de la Culture, s'élèvera à 528.000 F, pour un montant de travaux estimé à 1.600.000 F H.T.,

APRES en avoir délibéré,

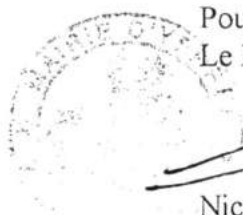
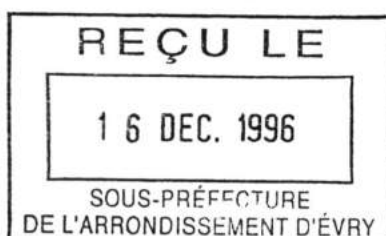
VU l'avis des Commissions Culture et Finances,

A la majorité des voix (1 contre : M. GAUTHIER) - ne participent pas au vote :
Mme QUAINQUARD, M. DESPREZ, Mme MERY, M. PICARD, M. BOURDIN,
Mme GREMILLON

SOLLICITE auprès de l'Etat, Ministère de la Culture une subvention de 528.000 F pour aider au financement des travaux à l'Orangerie de la propriété Caillebotte.

DIT que cette opération a été provisionnée au budget 1996, section investissement, et sera complétée au budget 1997 pour la totalité de la dépense, à savoir 1.600.000 F H.T.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

